



## Act de naissance francais

Par **monir86**, le **24/08/2015 à 13:12**

Bonjour

je vous remercie d'abord de l'interet que vous porter a mon sujet .

je suis né en 1986 à Le Mans en France ( et ma soeur en 1983 ) et en 1987 mes parents de nationalité marocaine ont décidés d'entrer définitivement au Maroc après plus une quinzaine d'année sur le territoire Français.

j'ai fais mes etudes ici au Maroc , actuelement je veux savoir est ce qu'il y a un espoir d'avoir le droit de retourner en France sachant que c'était pas notre decision à l'époque d'entrer au maroc ( moi et ma soeur ) et je vois que c'est injuste d'assumer les decisions des autres.

Par **youris**, le **24/08/2015 à 13:45**

bonjour,

comme vous étiez mineurs, ce sont vos parents titulaires de l'autorité parentale qui ont pris cette décision, il en est ainsi dans tous les pays du monde.

Un enfant né en France de parents étrangers peut acquérir la nationalité française. Selon son âge, les conditions à remplir et les démarches à accomplir sont différentes.

mais la condition essentielle est de résider en france.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F295.xhtml>

salutations

Par **monir86**, le **24/08/2015 à 13:54**

Merci de l'interet que vous avez porter à mon sujet , eh oui le vrai souci tourne autour de la condition essentielle que vous avez cité comment entrer déjà en france d'abord ! je n'ai qu'un acte de naissance francais , je vois pas comment..ni par quoi commencer ni quoi faire !

Par **youris**, le **24/08/2015 à 14:14**

vous vous rendez dans un consulat de france et vous expliquez votre situation mais je pense qu'il vous faudra un visa long séjour.

Par **monir86**, le **24/08/2015** à **17:43**

D'accord , Merci bcp